

DEMANDE DE TRANSPONDEUR MOTOCROSS UFOLEP BZH

(à renvoyer au club accompagné d'un chèque de 91 € à l'ordre du club)

NOM :
PRENOM :
DATE NAISSANCE :
N° LICENCE :
CATEGORIE :
N° DOSSARD :
Adresse Mail :
TELEPHONE :

Informations :

Amis pilotes,

Vous avez peut-être eu connaissance de l'évolution du chronométrage motocross à l'UFOLEP Bretagne. Auparavant le chronométrage était assuré par un prestataire privé qui a décidé de ne pas renouveler le contrat qui nous liait et a donc mis fin à notre collaboration. La CTR a donc réfléchi à une nouvelle solution et a proposé à l'UFOLEP Bretagne un système géré par l'UFOLEP Bretagne : Les pilotes deviennent propriétaire de leur transpondeur et l'UFOLEP Bretagne acquière tout le système de chronométrage (logiciel, ordinateur, imprimante, onduleur, transpondeur de location) ainsi que la formation des bénévoles du chronométrage.

Chaque pilote désirant participer au trophée de Bretagne devra être en possession d'un transpondeur MYLAPS dernière génération.

Le grand changement concernant le chronométrage est : le pilote devient propriétaire de son transpondeur, pour se faire il remplira la partie supérieure de cette feuille et la remettra à **son club accompagné d'un chèque de 91 €** correspondant à : 55 € pour l'abonnement d'1an et 36 € pour le matériel (transpondeur, support, chargeur). Les transpondeurs seront ensuite distribués aux clubs qui vous les remettront. Les transpondeurs sont garantis directement par la société Mylaps pendant la totalité des abonnements. En cas de panne ou de casse, le pilote correspondra directement avec la société MYLAPS.

Pour les réabonnements après un an d'utilisation chaque pilote pourra alors choisir la durée de son réabonnement : 1 an 55 €, 2 ans 93 €, et 5 ans 196 €.

A noter que l'abonnement débute à l'activation du transpondeur.

Pour tous renseignements complémentaire tél : 07.84.29.94.68